

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2011 à

19 Heures

Convoqué le 20 mai 2011, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de J.L. LE GOFF, Maire.

étaient présents : Mmes GODIER. DUGUE. M. BUFFARD. Mme BIGOT.

M . BERTHELOT. Mme FOULET..

Absents excusés: Mme MARIE. MM. ADAMCZYK. OLLIVIER LEMERAY

Madame Joëlle DUGUE a été élue secrétaire.

- INSTALLATION DE 10 CHAUDIERES A CONDENSATION DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

- Le Maire présente les devis des sociétés DUMONT-BRIAUD, ILIOS et VEOLIA relatifs à l'installation de 10 chaudières à condensation dans les logements communaux situés place de la Mairie à Mondrainville.

- Après examen de ces différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Société VEOLIA – Impasse B – Mont Coco – 14000 CAEN, pour un montant total de 22 918 € 08 HT, soit 24 178 € 58 TTC et autorise le Maire à passer la commande.

-

- CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUDIERES ET VMC DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

- Le Maire présente les devis des sociétés DUMONT-BRILLAUD, ILIOS et VEOLIA relatifs à l'entretien de 11 chaudières à gaz et 11 VMC dans les logements communaux situés place de la Mairie et rue Chapman à Mondrainville.

- Après examen de ces différents devis, le Conseil Municipal retient la proposition de la société VEOLIA- Impasse B – Mont Coco – 14000 CAEN, pour un montant annuel de 1 208 € 90 HT et autorise le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

-

- DEMANDE DE SUBVENTION PRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU PROGRAMME HABITAT

- Le Maire présente le projet de rénovation des 3 logements communaux situés Place de la Mairie à Mondrainville (n° 8 – rez de chaussée – n° 14 – 1^{er} étage – n° 14 – 2^{ème} étage)

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'installer 3 chaudières à condensation avec système de régulation (thermostats d'ambiance programmables et sondes de température extérieure)

- Retient le devis de la Société VEOLIA pour un montant total de 6 875 € 43 HT, soit 7 253 € 57 TTC.

- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre du programme habitat à caractère social.

- S'engage à tenir compte des plafonds de ressources imposables et des plafonds de loyers, tels que fixés dans la procédure du fonds d'habitat rural et urbain.

- COMPETENCE RELATIVE AUX ETUDES SUR LES BASSINS VERSANTS POUR LES EAUX PLUVIALES

- Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 21 Avril 2011, le Conseil Communautaire a décidé de prendre une compétence concernant l'étude sur les bassins versants pour les eaux pluviales.

- Il appartient maintenant à chaque commune de délibérer sur ce transfert de compétence.

- Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert à la communauté de communes Evrecy Orne Odon de la compétence suivante :

- « Etude sur les bassins versants pour les eaux pluviales ».

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle prise de compétence.

QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Louis LE GOFF donne au Conseil Municipal des informations relatives à l'avis de la Communauté de Communes en ce qui concerne le schéma départemental de la coopération intercommunale. Il précise en particulier que les délégués à l'unanimité souhaitent que la communauté de communes « Evrecy Orne Odon » conserve son périmètre actuel et s'opposent à un fusion avec Caen la Mer.

Edith GODIER fait part au Conseil Municipal des réflexions entreprises par la Communauté de communes sur le projet de la mise en place d'une redevance incitative pour les ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures .